

La politique de la concurrence et la politique de la protection des consommateurs

#3/November 08

Il existe une convergence entre les objectifs de la politique de protection des consommateurs et la politique de la concurrence. L'objectif principal du droit et de la politique de la concurrence est de maintenir et de promouvoir la concurrence comme moyen d'assurer la distribution efficace des ressources dans une économie afin d'accéder à:

- *Un meilleur choix possible en terme de qualité*
- *Des prix les plus bas possibles*
- *Un stock suffisant pour les consommateurs*

Autrement dit, la promotion de la concurrence n'est qu'un moyen pour atteindre ces objectifs. Manifestement, la maximisation de l'intérêt des consommateurs devient une préoccupation principale. La politique de la concurrence fait fonctionner le marché et protège le consommateur d'une quelconque déception. Ce sont également les deux buts importants de la protection des consommateurs.

Ainsi, les objectifs finals des deux politiques sont, à la base, identiques. Pourtant la politique de concurrence est une politique plus proactive qui inter alia tente de promouvoir l'intérêt du consommateur tandis que la politique de protection des consommateurs est plus réactive. Elle protège les intérêts des consommateurs et assure l'accès aux moyens de contester les abus. Bien sur, la politique de protection des consommateurs contient également certains éléments proactifs. A cet égard les deux politiques sont fortement complémentaires puisqu'elles ont l'intérêt du consommateur comme objectif commun.

L'intérêt du consommateur - Perspectives diverses

Le sens de l'intérêt du consommateur varie selon des groupes différents. Ceux qui sont relativement riches et ont les moyens d'acheter tout le confort matériel sont davantage concernés par la gamme et le choix des biens et des services. Pour ceux qui ont des problèmes pour joindre les deux bouts, le souci principal n'est pas le choix mais plutôt l'accès aux biens et aux services. De manière générale, le premier aspect s'applique aux pays développés tandis que les pays en développement sont davantage concernés par le deuxième aspect dans l'administration de leurs politiques de concurrence et de protection des consommateurs. Il ne faut pas perdre de vue cette dimension de l'intérêt du consommateur lorsqu'on examine les liens entre les deux politiques. Du point de vue d'un pays en développement le rôle joué par les deux politiques dans la progression du développement et dans la réduction de la pauvreté devient le point principal pour comprendre le lien entre les deux.

Défense des consommateurs, concurrence, compétitivité et développement

La politique de la concurrence encourage une allocation et une utilisation efficace des ressources, ce qui est généralement rare dans les pays en développement. Cela signifie également plus de production, des prix inférieurs et davantage de bien-être du consommateur. D'ailleurs, avec une meilleure production, une hausse de l'emploi dans l'économie est probable. Evidemment la concurrence pourrait entraîner, souvent à court terme, des licenciements dans certains secteurs. Mais un système social compétent peut neutraliser cet effet.

Une bonne politique de la concurrence ainsi qu'une bonne loi peuvent réduire les barrières à l'entrée du marché et créer un environnement qui favorise l'esprit d'entreprise et la croissance des PME. Cela a des implications positives pour le développement car les petites entreprises et l'activité entrepreneuriale encouragent la croissance de l'emploi. La fragilité de l'emploi est considérée

comme une des causes majeures de la pauvreté dans les pays en développement.

Il existe deux approches au développement. La première concerne la réalisation des besoins vitaux minimums des individus, enlevant les causes de la pauvreté et la marginalisation. Elle se concentre sur des problèmes tels que le chômage et le système de santé. La deuxième approche au développement concerne les progrès technologiques récents, l'exportation, l'industrialisation, davantage de concurrence pour offrir plus de choix etc. L'essentiel est l'amélioration et le maintien de la compétitivité.

La politique de la protection des consommateurs fait partie de la stratégie qui relève de la première approche, alors que la concurrence est partie intégrale de la deuxième approche, même s'il existe des chevauchements significatifs. Pourtant, il faut noter que les deux approches ne sont pas alternatives, plutôt deux instruments qui doivent être utilisés simultanément.

La politique de la concurrence joue un rôle important dans le développement de la compétitivité et de la concurrence. Le déclin de la performance économique au Royaume Uni (et en l'Europe) a engendré beaucoup de débats quant à la réponse appropriée. Les Livres Blancs britanniques sur la compétitivité sont le résultat de la reconnaissance du déclin relatif du RU et identifient dix domaines de la politique qui jouent sur la compétitivité. Un des ces domaines est la politique liée aux marchés justes et ouverts. De même, le Livre Blanc de l'Union Européenne a relevé quatre domaines d'action prioritaire et l'un d'eux est l'assurance des marchés libres et justes.

Une allocation efficace des ressources mène à une hausse de la compétitivité, avec pour résultat, une croissance et un développement amélioré. Cela exige des politiques industrielles et commerciales saines, accompagnées d'une politique et un droit de la concurrence approprié. De même un régime robuste de protection des consommateurs évite le relâchement directionnel et rend plus efficaces et compétitives les firmes en termes de qualité et de prix. Les pratiques d'exploitation sont relativement répandues dans les pays en développement et constituent un obstacle majeur à la

compétitivité. Cela peut être équilibré si les consommateurs sont suffisamment équipés.

Ainsi, la compétitivité et le développement sont tous les deux nécessaires afin de promouvoir l'intérêt du consommateur dans le long-terme. Ensemble, la politique de la protection des consommateurs et la politique de la concurrence englobent la compétitivité et le développement comme but principaux, bien que la politique de la concurrence s'intéresse davantage aux problèmes de compétitivité et la politique de la défense des consommateurs s'intéresse davantage aux problèmes de développement.

Consacré par les Principes Directeurs des Nations Unies Pour la Protection du Consommateur et par la Charte des Consommateurs Internationaux, le droit aux besoins essentiels est un élément essentiel de la politique de la protection des consommateurs. L'adoption par le gouvernement d'un cadre réglementaire permettant d'assurer cela, ce qui représente une partie intégrale de la politique de concurrence, joue également un rôle majeur dans l'assurance du droit aux besoins essentiels. Par exemple, la mise en place d'un service universel obligatoire pour les Fournisseurs de services afin qu'ils assurent aux consommateurs pauvres et défavorisés des services à un prix abordable, même s'ils absorbent une perte.

Concurrence et l'intérêt du consommateur - Les limites

Pourtant il faut noter que, même dans les pays développés, la politique de la concurrence n'agit pas seulement pour promouvoir une concurrence maximale et donc un choix maximal. L'obsession de la promotion du choix pourrait être contre-productive, menant à une inefficacité dans l'économie, surtout lorsque les biens et services concernés ont tendance à être homogènes ou lorsqu'il y a des externalités de réseau.

Par exemple, la recherche sur la concurrence dans la vente sur le marché de l'électricité du Royaume Uni démontre que, pour les petits consommateurs d'électricité, la concurrence dans la vente a été un "désastre économique". Alors que le prix en gros de l'électricité a été réduit de 35% depuis 1999 et que le prix payé pour génération par les grands

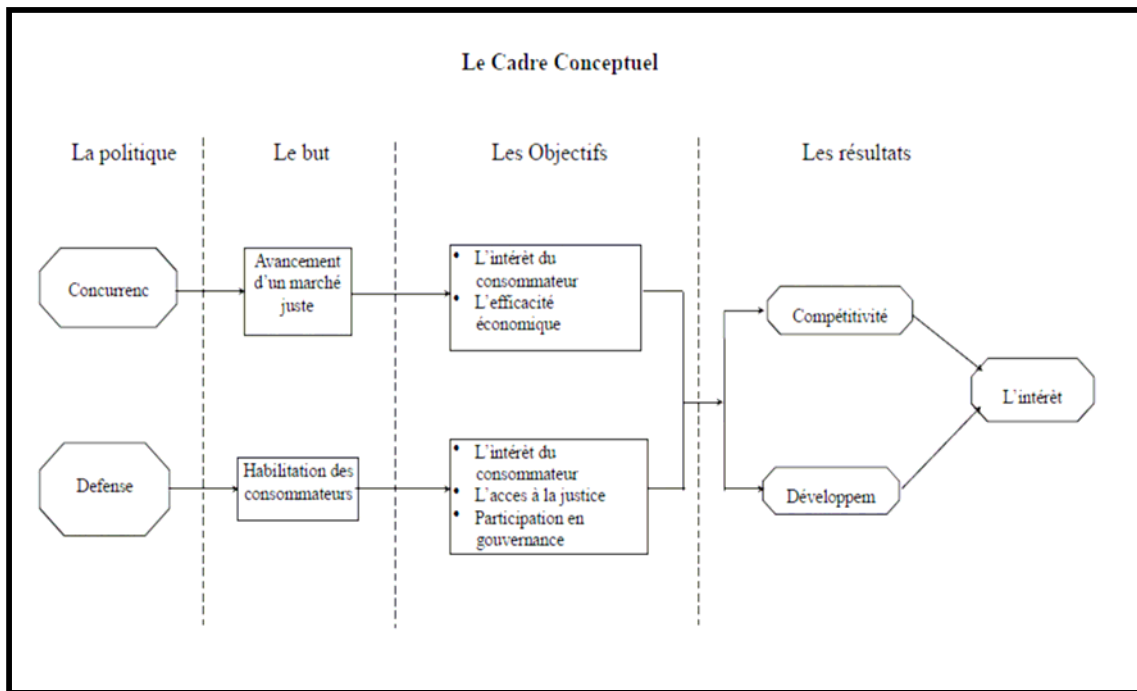
consommateurs a diminué de 22%, l'étude souligne que le prix payé par les petits consommateurs a augmenté de 5%. Cela est dû à une multiplication d'infrastructures concurrentes et une perte d'économies d'échelle dont les coûts sont finalement absorbés par le consommateur.

Conclusion

L'interaction entre la politique de la concurrence et la politique de la protection des consommateurs est donc souvent complexe. Il est question de compromis et de trouver un juste équilibre. Ainsi, il est important de rassembler la politique de la concurrence et la protection des consommateurs dans un cadre intégré. Certains pays, notamment l'Australie, ont tenté de telles stratégies. Une approche similaire est même identifiée aux Etats-Unis où la Federal Trade Commission s'intéresse

également à la concurrence et aux questions de protection des consommateurs. Bien sur, cela n'implique pas nécessairement que ces deux questions soient réglées par une seule et unique agence. Cela nécessite suffisamment de coordination et de congruence.

Malheureusement, dans la plupart des pays développés, un tel effort n'existe pas. En fait, beaucoup de pays ont adopté un droit de la concurrence suite à des pressions externes, alors qu'un régime de protection des consommateurs reste encore à mettre en place puisqu'il y a peu de pressions externes dans ce domaine. Néanmoins, les pays ne devraient pas ignorer ce point car l'impact et le résultat de la politique et du droit de la concurrence resteront incomplets sans un régime efficace de protection des consommateurs.



© CUTS. This Viewpoint Paper is written by Verity McGivern and Mosadeq Sahebodin for CUTS Centre for Competition, Investment & Economic Regulation, D-217, Bhaskar Marg, Bani Park, Jaipur 302 016, India. Ph: 91.141.228 2821, Fx: 91.141.228 2485, Email: <mailto:c-cier@cuts.org>, Website: www.cuts-ccier.org

